



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 avril 2016

L'an deux mil seize, le 22 avril à 20h30, le Conseil municipal de la Commune de PLOGONNEC (Finistère), légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Christian KERIBIN, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 12 avril 2016

Présents : Christian KERIBIN, Martine MORVAN, Pierre MOENNER, Isabelle GUEGUEN, Pascal LE GOFF, Annick PHILIPPE, Jean Luc RENEVOT, Loïc URVOAS, Didier LEROY, Anne LE HENAFF, Joëlle HOUPERT, Sandrine DOMINIQUE, Marie Line BOURDIN, Annabelle CHARDONNEL, Olivier PENNANEAC'H, Yoann SEZNEC (à compter point 5-salle multi-activités validation APD).

Absents : Marie Thérèse DANTIC (pouvoir à Sandrine DOMINIQUE), Daniel PLOUZENNEC (pouvoir à Marie Line BOURDIN), Benoît LE BAIL (pouvoir à Yoann SEZNEC), Caroline MARONAT (pouvoir à Anne LE HENAFF), Carole LE FLOCH (pouvoir à Pascal LE GOFF), Terence CARPENTIER (pouvoir à Jean Luc RENEVOT), Pascal LE ROUX.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 16

Votants : 22

1 : MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le Maire demande au Conseil municipal de modifier de l'ordre du jour en proposant d'ajouter les points suivants :

- Convention pour le financement du dévoiement du réseau d'assainissement collectif rue du stade à Plogonnec,
- Décision modificative n°1.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré, décide après un vote à mains levées à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DE MODIFIER l'ordre du jour de la séance conformément à la proposition de M. le Maire.

2 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le compte-rendu de la séance du 25 mars 2016 est approuvé à unanimité.

3 : OGECE ECOLE SAINT EGONNEC – PARTICIPATION FINANCIERE 2016

Par délibération 2016-026 du 25 mars dernier, le Conseil a fixé la participation 2016 de la commune au contrat d'association à 51 630€.

Or, l'école Saint Egonnec accueille 69 élèves à la rentrée scolaire 2015-2016 et non 79 élèves comme pris en base de calcul pour la participation soumise au dernier conseil municipal. Il convient de rectifier le montant de la participation de la commune à 45 095€ pour l'année 2016.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme GUEGUEN et délibéré, décide, après un vote à mains levées à 18 voix pour (*ML. BOURDIN ne prend part au vote*).

DE FIXER la participation de la commune aux dépenses de fonctionnement de l'école Saint Egonnec à 45 095€ pour l'année 2016.

4 : SUBVENTION INITIATIVE CULTURELLE ORIGINALE

Par délibération en date du 27 janvier 2012, le Conseil municipal a fixé les règles de participation financière de la commune pour les initiatives culturelles originales portées par les associations locales et organisées sur la commune.

M. RENEVOT, adjoint à la vie associative, au tourisme et à la valorisation du patrimoine, informe le Conseil que l'association APEL de l'école Saint Egonnec a présenté, le 12 janvier dernier, une demande de subvention d'un montant de 500€ pour l'organisation d'une soirée spectacle humoristique « Lait temps modernes » par Jean Piépié le 19 mars 2016 à l'Arpège. Le budget prévisionnel de ce projet est de 2 173€.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. RENEVOT et délibéré, décide après un vote à mains levées à l'unanimité des membres présents ou représentés,

D'ATTRIBUER 500€ à l'association APEL école Saint Egonnec au titre du dispositif « Initiative culturelle originale ».

5 : EXTENSION HALLE DES SPORTS - CREATION D'UNE SALLE MULTIACTIVITES – VALIDATION DE L'AVANT PROJET DEFINITIF (APD)

Par délibération 2016-028 du 25 mars 2016, le Conseil municipal a validé l'avant-projet sommaire du projet de création d'une salle multi-activités en extension de la halle des sports pour un montant prévisionnel d'opération globale de 887 600.00€HT.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal l'avant-projet définitif concernant ce projet, aucune nouvelle modification n'ayant été apportée à l'avant-projet sommaire.

- Un projet de création de salle multi-activités (estimation travaux : 525 000€HT)
 - o Création d'une grande salle multi-activités de 362 m² compartimentée en 2 espaces distincts séparés par un rideau amovible ;
 - o Création de 2 rangements de 40.64 m² et 21.78 m² ;
 - o Création de 2 vestiaires avec 2 cabines de douches PMR de 19.62 m² et 22.44 m² ;
 - o Création d'un dégagement de 19.35 m² ;
 - o Création d'un palier à l'étage de 10.45 m².

- Un projet de réaménagement (estimation travaux : 215 000€HT) comprenant la réalisation d'une entité thermique (isolée, chauffée et ventilée) comprenant la salle d'activités à l'étage, le hall, la salle de réunion, le bureau et les sanitaires PMR du rez-de-chaussée :
 - o Agrandissement du hall de la halle des sports existante et conjointe pour une nouvelle surface totale de 43.55 m² ;
 - o Aménagement d'une salle d'activités chauffée de 92.33 m² à l'étage ;
 - o Aménagement de 2 sanitaires PMR de 15,52 m² et 14.86 m² au rez-de-chaussée ;
 - o Aménagement d'un dégagement de 4.52 m² au rez-de-chaussée ;
 - o Aménagement du local « Batteries » de 1.68 m² au rez-de-chaussée ;
 - o Aménagement du local « TGBT » de 1.89 m² au rez-de-chaussée ;
 - o Aménagement du rangement de 12.08 m² au 1^{er} étage ;

- Remplacement de l'escalier non PMR d'accès au 1^{er} étage ;
- Construction d'un élévateur PMR entre le rez-de-chaussée et l'étage.

Ainsi, au stade APD, l'enveloppe prévisionnelle de travaux de construction et réaménagement est estimée à 740 000€HT. Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- de valider l'avant-projet définitif,
- d'autoriser le dépôt du permis de construire,
- d'autoriser le lancement de la consultation des entreprises,
- à solliciter les financements bancaires nécessaires à la réalisation de l'opération.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, décide, après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DE VALIDER l'avant-projet définitif à 740 000€HT,

D'AUTORISER le dépôt du permis de construire,

D'AUTORISER le lancement de la consultation des entreprises,

D'AUTORISER le Maire à solliciter les financements bancaires nécessaires à la réalisation de l'opération.

6 : EXTENSION HALLE DES SPORTS - CREATION D'UNE SALLE MULTIACTIVITES – AVENANT AU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE

Le 24 février 2014, un marché de maîtrise d'œuvre a été signé avec Jacky GRIMAULT, Architecte – 22200 GUINGAMP pour l'extension de la halle des sports – création d'une salle multi-activités.

Conformément aux clauses du marché de maîtrise d'œuvre, le forfait de rémunération devient définitif au stade des études d'avant-projet définitif (APD), lorsque l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux est connue.

Le forfait provisoire de rémunération du maître d'œuvre est basé sur l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux qui a été fixée par le Maître d'ouvrage à 500 000€HT.

L'avant-projet définitif arrête l'estimation des travaux à 740 000€HT comme suit :

1 – Extension : Création de salle multi-activités	525 000€HT
2 – Travaux sur existants : opportunité de mise aux normes	215 000€HT
- Agenda d'accessibilité aux handicapés (AD'AP) : installer un élévateur PMR pour accès à l'étage, réfection de la totalité des toilettes réservés au public, remplacement de l'escalier d'accès à l'étage (mise aux normes accessibilité et sécurité),	
- Rénovation énergétique : isolation thermique des locaux fermés de l'étage et du RDC,	
- Du système de Sécurité Incendie : établissement classé X et L 2 ^{ème} catégorie.	

En conséquence, la rémunération du Maître d'œuvre (base + OPC) est fixée à la somme de 75 480 €HT (soit 90 576€TTC) décomposée comme suit :

Cotraitant 1 : Mandataire commun	Jacky GRIMAULT – Architecte	66 080€HT
Cotraitant 2 : BET Structures	BATI STRUCTURES	1 000€HT
Cotraitant 3 : BET Fluides	ARMOR INGENIERIE	7 200€HT
Cotraitant 4 : BET Acoustique	ALHYANGE	1 200€HT

Par décision en date du 18 avril 2016, la commission d'appel d'offres a pris connaissance des éléments de présentation et de justification de l'avenant joint en annexe et a émis un avis favorable à la passation de l'avenant.

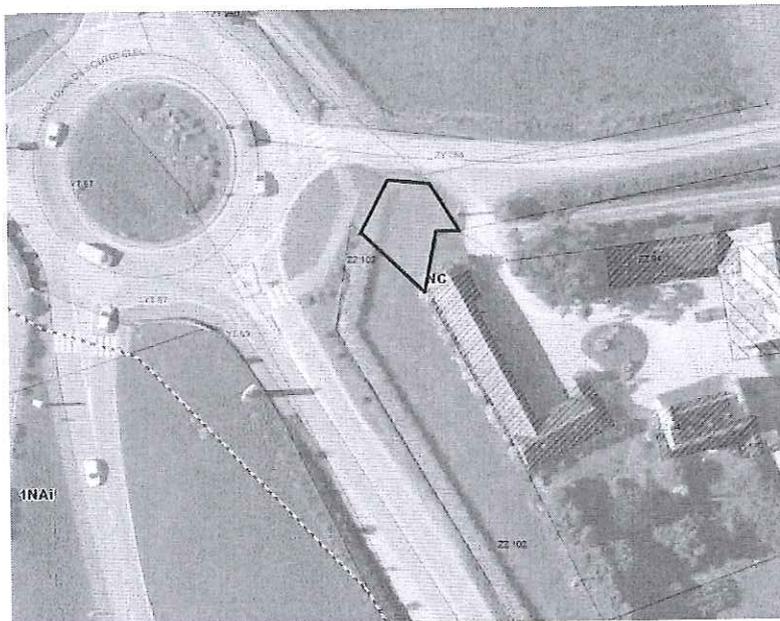
M. KERIBIN, Maire, demande au Conseil municipal de l'autoriser à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre fixant le forfait définitif de rémunération de la mission de maîtrise d'œuvre à 75 480€HT (mission de base : 66 600€HT, mission complémentaire OPC : 8 880€HT).

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. KERIBIN et délibéré, décide, après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

D'AUTORISER M. le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre fixant le forfait définitif de rémunération de la mission de maîtrise d'œuvre à 75 480€HT.

7 : AFFAIRES FONCIERES – CESSIION DE DELAISSE DE VOIRIE A KERANTOUS

M. MOENNER, adjoint voirie et travaux, informe le Conseil municipal de la demande de Monsieur Daniel KERHOAS d'acquérir un délaissé de voirie au lieu-dit Kerantous.



M. MOENNER précise que pour les délaissés de voirie, un déclassement de fait, sans intervention d'un acte est possible. La disparition de la domanialité publique résulte du fait que ces terrains ne sont pas utilisés pour la circulation publique.

Il est demandé au Conseil de constater que la parcelle en question d'une emprise de 137m² environ (sous réserve de bornage par un géomètre-expert) n'a aucun caractère de voie publique, qu'il s'agit d'un délaissé de voirie et qu'elle peut être vendue au riverain demandeur.

Le Conseil est informé de l'évaluation des services France Domaine qui arrête la valeur du bas-côté à 1.50€/m². Par ailleurs, M. MOENNER demande au Conseil de préciser que l'ensemble des frais liés à cette opération (géomètre, notaire) sont à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de MOENNER et délibéré, décide, après un vote à mains levées à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DE VALIDER la désaffectation de parcelle visée ci-avant dans la mesure où elle a cessé matériellement de recevoir une affectation à l'usage du public ou à un service public,

DE DECIDER le déclassement du délaissé de voirie constitué par cette parcelle avec effet immédiat,

DE DONNER son accord aux conditions fixées pour la cession du délaissé au riverain demandeur.

D'AUTORISER le Maire à présenter et à signer les actes découlant de cette décision.

8 : FINANCES – CONVENTION DE FINANCENEMENT POUR DEVOIEMENT DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

La commune de Plogonnec a validé le projet de création de salle multi-activités en extension de la halle des sports. Monsieur le Maire précise au Conseil que l'extension prévue du bâtiment se situe dans l'emprise d'une canalisation existante publique d'eaux usées. Celle-ci doit donc être déviée vers le réseau de la rue de Boutéfélec par la réalisation d'une extension du réseau d'assainissement collectif d'une longueur de 190ml pour un coût estimé à 30 000€TTC.

La présente convention entre Quimper communauté et la commune de Plogonnec fixe les modalités de réalisation des travaux et de prise en charge financière de cette extension du réseau public d'eaux usées.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré, décide après un vote à mains levées à l'unanimité des membres présents ou représentés,

D'ACCEPTER le projet de convention ci-annexé à intervenir avec Quimper communauté,

D'AUTORISER le Maire à signer l'ensemble des pièces liées à la mise en œuvre de la présente délibération.

9 : FINANCES : DECISION MODIFICATIVE N°1

Mme PHILIPPE, adjointe aux finances et l'administration générale, informe le Conseil municipal qu'une décision modificative s'avère nécessaire pour rectifier des imputations comptables non prévues au BP.

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Article (Chapitre)	Montant	Article (Chapitre)	Montant
2315 – Installation, outillages	- 3 000.00		
2153 – Réseaux diverses	1 800.00		
21534 – Réseaux d'éclairage public	1 200.00		
Total	0.00		0.00

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme PHILIPPE et délibéré, décide après un vote à mains levées à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DE VOTER la décision modificative n°1 sur le budget principal 2016.

10 : INFORMATIONS DIVERSES

• Calendrier des manifestations 2016 :

- Mercredi 27 avril à 20h00 à l'Arpège : réunion d'information – SIVALODET
- Jeudi 28 avril à 15h30 : Inauguration travaux - Chapelle Saint Pierre

- Dimanche 1^{er} mai : Pardon de la chapelle Seznec
- Jeudi 5 mai : Pardon de la chapelle St-Egonnec
- Du 5 au 8 mai : Mondial Pupilles
- Dimanche 8 mai à la Halle des sports : « Rando La Néved » - club VTT
- Dimanche 8 mai : Commémoration à 11h00
- Vendredi 13 mai à 20h00 à l'Arpège : Danse bretonne
- Vendredi 27 mai : Assemblée générale « Passeurs de mémoire »
- Samedi 28 mai à l'Arpège : Stage de gym – PLOGONNEC SPORTS LOISIRS
- Samedi 28 mai : Tournoi U11 et U13 – ECUREUILS FOOT
- Dimanche 29 mai : Pardon de la Lorette

- Jeudi 2 et vendredi 3 juin : journées de prévention routière des écoles
 - Vendredi 3 juin à l'Arpège : Assemblée générale - Ecureuils foot
 - Samedi 4 juin à l'Arpège : Spectacle de danse – CAP DANSE
 - Vendredi 10 juin à l'Arpège : Spectacle - PSL
 - Samedi 11 juin à Halle des sports : Tournoi de badminton
 - Samedi 18 juin : Fête de la musique à Saint Albin
 - Samedi 18 juin à l'Arpège : Gala de l'école de danse de Cast
 - Dimanche 19 juin à l'Arpège : Spectacle de danse
 - Vendredi 24 juin à la MPT : Repas fin d'année - APE Jean Marie AUTRET
 - Samedi 25, dimanche 26 juin à la Halle des sports : Tournoi de tennis - ATGP
 - Dimanche 26 juin : Pardon de la chapelle Saint-Théleau
 - Jeudi 30 juin à 12h00 à l'Arpège : Fête de la musique des écoles
- **Dotation globale de fonctionnement 2016 :**
 - Prévision BP 2016 = 404 000€
 - Attribution réelle = 399 051€
 - Soit une différence de -4 949€
 - **Equipement informatique des écoles 2016 :**
 - DETR 2016 : 7 000€
 - Crédits exceptionnels - Ministère de l'Intérieur : 3 000€

Un temps de présentation sera prévu pour le Conseil municipal et Mme BLONDIN.
 - **Inauguration du nouvel accueil périscolaire :**
 - Le samedi 3 septembre 2016 à 11h00
 - Toute la journée « portes-ouvertes » en parallèle du forum des associations

La séance est levée à 22h30 et ont signé les membres présents.

Le Maire,
Christian KERIBIN

